



# PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Normandie**



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **WEBINAIRE « VOTRE POLITIQUE CYCLABLE : PANORAMA DES ACCOMPAGNEMENTS EN NORMANDIE »**

18 mai 2021



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**FRANCE MOBILITÉS**  
FRENCH MOBILITY

# **FONDS MOBILITÉS ACTIVES (FMA)**

## **APPEL A PROJETS « AMÉNAGEMENTS CYCLABLES »**

# Fonds Mobilités Actives (FMA)

## ▪ **Rappel**

- Levier financier du Plan Vélo de 2018 pour appuyer l'objectif de progression de la part modale vélo de 3 % à 9 % à l'horizon 2024
- Fonds national doté de 350 millions d'euros sur 7 ans
- Vise à soutenir, accélérer et amplifier les projets d'aménagements cyclables dans les territoires sous la forme d'appels à projets (AAP)
- 3 AAP mis en œuvre
  - 2019 : AAP Continuités Cyclables
    - Les projets résorbant une discontinuité localisée dans un itinéraire existant
  - 2020 : AAP Continuités Cyclables et AAP Aménagements Cyclables
    - Les projets résorbant une discontinuité localisée dans un itinéraire existant
    - Les projets de sécurisation d'un linéaire

# Fonds Mobilités Actives (FMA)

- **Rappel**

- Résultats

- 23 dossiers normands lauréats
  - 2019 : 4 dossiers lauréats (6 dossiers déposés)
  - 2020 - Continuités cyclables : 7 dossiers lauréats (10 dossiers déposés)
  - 2020 - Aménagements Cyclables : 12 dossiers lauréats (15 dossiers déposés)
- Subventions AAP de 20 % à 40 % selon la taille de la collectivité (+10 % avec SARV)
- Montants de subventions
  - 2019 : + de 1,6 millions d'euros
  - 2020 - Continuités cyclables : ± 2,8 millions d'euros
  - 2020 - Aménagements Cyclables : ± 6,5 millions d'euros

# Fonds Mobilités Actives (FMA)

- **Cartographie des lauréats**
  - <https://www.francemobilites.fr/cartographie-laureats>



# Fonds Mobilités Actives (FMA)

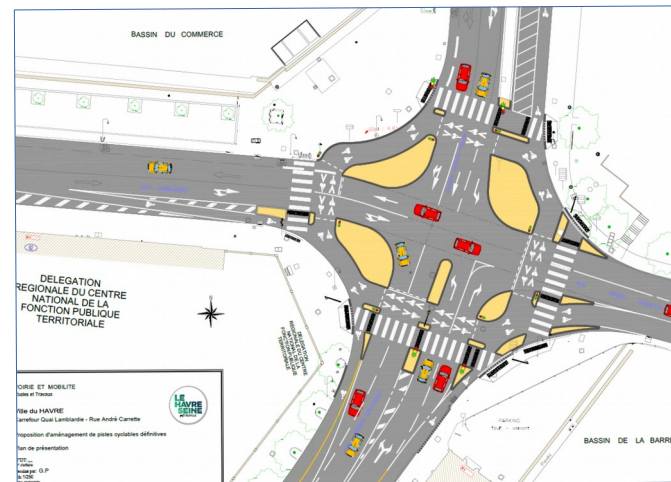
- **Rappel**
  - Type de projets lauréats (Normandie)
    - Ouvrage d'art (tunnel/passerelle/etc)
    - Voie verte/Piste cyclable
    - Carrefour complexe
    - Pérennisation aménagements provisoires (type «coronapiste» ou piste de transition)
  - Combinaison des aménagements dans les dossiers proposés et lauréats
    - Voie verte + ouvrage d'art
    - Piste cyclable + carrefour complexe
    - Piste cyclable + voie partagée
    - etc

# Fonds Mobilités Actives (FMA)

## Exemples de projets lauréats



Ville d'Alençon – Passerelle sur la Sarthe



Communité Urbaine Le Havre Seine Métropole  
Carrefour à « la Hollandaise »



# Fonds Mobilités Actives (FMA)

## ▪ Exemples de projets lauréats



Commune de Condé-sur-Vire  
Aménagement voie verte + passerelle

# Fonds Mobilités Actives (FMA)

- ***Points positifs des dossiers lauréats***
  - Bonne lecture du cahier des charges (critères d'éligibilités et d'évaluation)
  - Bonne cohérence du projet avec schéma cyclable des collectivités (infra/supra)
  - Niveau d'aboutissement des dossiers (administratif et technique)
  - Respect des recommandations techniques du CEREMA
  - Intégration des itinéraires dans les mobilités du quotidien (trajets domicile/travail)
  - Bon travail de concertation avec les services de l'État (DREAL/DDT(M)) avant dépôt

# Fonds Mobilités Actives (FMA)

- ***Points négatifs des dossiers rejetés***
  - Manque de concertation des projets avec le gestionnaire de voirie (validation du projet, acquisition foncière, etc)
  - Manque de cohérence des projets avec la politique cyclable de la collectivité (liaison de l'itinéraire avec aménagements existants ou projetés)
  - Manque d'aboutissement du projet : volets technique, administratif et financier
  - Choix technique retenu pas en cohérence avec les critères d'éligibilité
  - Non respect des recommandations techniques du CEREMA (dimensions, PMR, etc)

# Fonds Mobilités Actives (FMA)

- ***Rappel des recommandations CEREMA***

- Choix de l'aménagement en cohérence avec les objectifs cyclables de la collectivité (piste cyclable, voie verte, bande cyclable, etc) et des aménagements existants
- Choix techniques (revêtement, dispositifs de sécurité, éclairage, etc) en cohérence avec les objectifs cyclables et la réglementation
- Carrefour : Prises en compte des critères qui confèrent à l'aménagement des niveaux de sécurité, de visibilité et de priorité élevés pour assurer à l'utilisateur un confort d'utilisation
- Ouvrage d'art (pont, passerelle, estacade, tunnel, etc) : Prises en compte des critères de pente, de gabarit et de hauteur de garde-corps

# Fonds Mobilités Actives (FMA)

- **Rappel des recommandations CEREMA**



Piste unidirectionnelle



Piste bidirectionnelle

# Fonds Mobilités Actives (FMA)

- **Rappel des recommandations CEREMA**



Bande cyclable



Ouvrage d'art avec garde-corps

# Fonds Mobilités Actives (FMA)

- **Préconisations DREAL sur constitution dossier**
  - Favoriser les échanges avec les services de l'État préalablement au dépôt pour affermir l'élaboration et le contenu du dossier
  - Favoriser le lien du projet avec la ou les politiques cyclables et les mobilités du quotidien du territoire
  - Consolider les volets techniques/financier/administratifs
  - Prise en compte du volet sécuritaire des aménagements notamment au droit des points durs (intersection, carrefour, etc)
  - Accompagnement des collectivités dans la promotion des infrastructures (satisfaction, comptage, etc)

# Appel à Projets 2021 – Aménagements Cyclables

- ***Catégorie de projets***

- Projet type itinéraire sécurisé
- Projets type « discontinuité » - ouvrages d'art et points noirs de sécurité routière

- ***Echéance***

- Cahier des charges disponible à partir de mai/juin 2021 (en attente de confirmation)
- Dépôt des dossiers (été 2021) sur [demarches-simplifiees.fr](https://demarches-simplifiees.fr)
- Echanges collectivité/service instructeur + instruction des dossiers (octobre 2021)



# Appel à Projets 2021 – Aménagements Cyclables

- ***Critères d'éligibilité (à confirmer)***
  - Modification des seuils financiers des projets (plancher et plafond)
  - Délai de mise en œuvre des projets modifié (réduit/3 éditions précédentes)
  - Fourniture indispensable des plans de coupes pour chaque section ainsi que le traitement des intersections
  - Niveau d'aboutissement des projets pour disposer d'un dossier solide (financièrement et techniquement)
  - Prise en compte des données de trafic et de vitesse pour valider le choix de l'aménagement
  - Si ouvrage d'art : obligation de fournir au minimum un avant-projet sommaire (APS)

# Levier de financement complémentaire

- ***DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)***
  - 6 Thématiques éligibles à un financement dont l'une est dédiée au développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
  - Action complémentaire à l'AAP/Co-financement des dossiers cyclables éligibles particulièrement structurants
  - Financement des dossiers cyclables non éligibles aux AAP du FMA
  - Financement des projets en faveur du SRAV (piste d'entraînement, vélos et équipement pour les enfants, etc)
  - La procédure d'attribution est définie au niveau local par les préfetures. Il convient de prendre l'attache de la préfecture du département pour déposer un dossier

# Leviers de financement complémentaire

- ***DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)***
  - Montant des subventions attribuées pour les mobilités actives en Normandie
    - 2018 : 38 083€
    - 2019 : 3271219€
    - 2020 : 320 000€ (estimation)

# Interlocuteurs vélo en Normandie

- **Préfecture Normandie** : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/>
- **France Mobilités** : <https://www.francemobilites.fr/regions/normandie>
- **DREAL Normandie** : <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/>
- **ADEME Normandie** : <http://www.normandie.ademe.fr/>
- **Banque des Territoires** : <https://www.banquedesterritoires.fr/>
- **CEREMA Normandie-Centre** : <https://www.cerema.fr/fr/cerema/directions/cerema-normandie-centre>
- **DDT( M) Normandes**
  - Calvados : <https://www.calvados.gouv.fr/>
  - Eure : <https://www.eure.gouv.fr/>
  - Manche : <https://www.manche.gouv.fr/>
  - Orne : <https://www.orne.gouv.fr/>
  - Seine-Maritime : <https://www.seine-maritime.gouv.fr/>